Quelle place est laissée aux mesures de protection de l'environnement dans la PAC actuelle?

Suite aux réformes successives, plusieurs outils visant à intégrer l'impératif environnemental ont été introduits dans l'architecture de la PAC. Certains rendent la prise en compte de l'environnement par les agriculteurs obligatoire pour pouvoir toucher les aides, d'autres sont plus incitatifs et visent à rémunérer des bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.

- Parmi ces outils figure la **conditionnalité des aides** : un ensemble de règles en matière de bonnes pratiques agricoles que l'agriculteur doit respecter pour pouvoir bénéficier de certaines aides financières de la PAC (une partie des critères à respecter correspond à des mesures environnementales concernant la protection des sols, des cours d'eau, des haies, etc.).
- Le premier pilier comprend également un paiement vert ou « verdissement » : un paiement supplémentaire accordé aux exploitants qui respectent trois conditions environ-
- Enfin, le second pilier comprend deux autres outils plus incitatifs: les aides à l'agriculture biologique, ainsi que des contrats appelés Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les MAEC sont des contrats souscrits volontairement par les agriculteurs, dans des zones à enjeux environnementaux. Ces mesures visent à accompagner la transition des agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement⁽²⁾.
- ¹⁾ Ces trois conditions sont la proportion de prairies permanentes par région, des surfaces d'intérêt écologique, et de la diversité de l'assolements sur l'exploitation. Pour plus de détail voir la version lonaue.

^[2] Pour des explications plus détaillées concernant ces différents outils voir ver-



LES MESURES AGRO **ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC): UN EXEMPLE D'OUTIL VERT DE LA PAC**

En France, la protection des habitats des oiseaux des plaines, comme l'Outarde canepetière, fait l'objet de et privilégie les terres agricoles aux couverts diversifiés. es nids sont donc menacés à la fois par les fauchages

cé fauché à partir du mois d'août. **Cette création de** couvert fait ensuite l'objet d'un paiement à l'hectare annuel pour inciter les agriculteurs installés sur la zone à souscrire aux mesures. D'autres mesures sont également proposées comme la gestion d'une prairie favorable aux oiseaux de plaine, avec une limitation de surfaces agricoles.

Une PAC plus verte et plus juste est nécessaire!

Malgré certaines avancées, les mesures environnementales qui figurent dans la PAC sont largement insuffisantes. Les outils développés sont très peu ambitieux, tant sur le plan des mesures proposées que des budgets qui leur sont affectés. Le paiement vert de la PAC, par exemple, s'est avéré totalement inefficace. En effet, les critères fixés étaient déjà remplis par la grande majorité des agriculteurs. La conditionnalité des aides est également limitée : les règles fixées ne correspondent qu'à une reprise partielle de l'acquis communautaire environnemental, sont incohérentes dans leur

fonctionnement et les contrôles trop peu nombreux! Par ailleurs, si les MAEC présentent un potentiel réel, leur étendue est limitée et le budget qui leur est accordé demeure très

Mais surtout, la majorité des aides versées dans le cadre de la PAC (aides à l'hectare, aides à la compétitivité) favorisent des pratiques agricoles intensives et une répartition inégale des paiements. Les subventions les plus élevées versées aux agriculteurs se révèlent aussi être les plus néfastes pour l'environnement. En effet, les aides directes versées à l'hectare favorisent l'accroissement de la taille des fermes et le développement de l'agriculture intensive ce qui décrédibilise toute l'intention environnementale qui est donnée aux autres mesures.

De plus, 80 % des aides de la PAC reviennent à 20 % des plus grosses exploitations à l'échelle européenne! La répartition des aides est inégale et les paiements directs favorisent les exploitants détenant le plus de capital. Le système du paiement à l'hectare pousse ainsi à s'agrandir toujours plus, au détriment de la biodiversité mais aussi des plus petites exploitations. Une PAC plus verte n'est pas dissociable d'une PAC plus juste!

Alors que faire ?

Chaque citoyen européen contribue financièrement à la PAC (à hauteur de 114 euros par an) et consomme quotidiennement les produits agricoles qui en dépendent. Il est important qu'il soit pleinement informé sur cette question encore trop technique et opaque et qu'il puisse faire entendre sa voix dans l'élaboration de la PAC. Elle doit ainsi devenir une Politique Agricole et Alimentaire Commune afin de prendre davantage en compte la demande pour produire mieux, redonner du sens à la politique agricole pour les citoyens et créer du lien entre les agriculteurs et les consommateurs. De plus, il faut que les réformes de la PAC aillent vers plus de co-construction en associant l'ensemble des parties prenantes au débat (citoyens, consommateurs, producteurs, associations de protection de l'environnement etc.)

Différents moyens existent pour agir à notre échelle : vote lors des élections européennes ou régionales, participation aux consultations organisées par la Commission européenne, pétitions en direction de nos dirigeants, lettre aux eurodéputés français qui vous représentent au Parlement européen, etc.

> Du futur de la politique agricole européenne dépend le futur de notre assiette! Une autre PAC est possible pour une alimentation de qualité, un environnement sain et des paysans nombreux. Construisons-là!

CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél. 05 46 82 12 34 Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Photographie de couverture : paysage agricole © Massimo Santi. Conception : Loïs Comte, Pauline Rattez, Sophie Raspail. Graphisme/Mise en page : Antoine Barreau, Service Éditions LPO © 2020 - ED2001006AB. Impression : Imprimerie Lagarde (17 Saujon) - Imprim'Vert.













/AGRICULTURE



2. La « PAC »: de quoi parle-t-on?

3. Comment fonctionne la PAC?

4. Quel lien entre agriculture intensive et perte de la biodiversité?

5. Quelle place est laissée aux mesures de protection de l'environnement dans la PAC actuelle?

. Une PAC plus verte et plus juste est nécessaire!

Alors que faire?

La « PAC »: de quoi parle-t-on?

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique de l'Union européenne dédiée à l'agriculture et au développement rural. Basée sur un système d'aides financières accordées aux agriculteurs, la PAC constitue le premier poste de dépense de l'UE: elle représente près de 60 milliards d'euros par an soit environ 40 % du budget européen.

La PAC est mise en place en 1962 pour soutenir la production agricole et nourrir les Européens suite aux pénuries connues dans le contexte de l'après-guerre. Elle est, à l'origine, pensée comme une politique d'accroissement de la production, de la productivité et de stabilisation des prix agricoles. En 10 ans, la PAC atteint ses objectifs de volumes de production, à tel point que l'Europe entre dans une période de surproduction au cours des années 1970 : l'offre de produits agricoles dépasse la demande.

Le fonctionnement de la PAC a donc été contraint d'évoluer afin d'éviter les crises de surproduction qui coûtaient très cher à gérer, puis de répondre aux règles du commerce international mais également dans le but d'intégrer les préoccupations environnementales et les questions de développement rural qui commencent à émerger dans les années 1990. Cela a conduit au passage d'un système de contrôle des prix agricoles à des aides directes versées aux agriculteurs tel que c'est le cas aujourd'hui. Les réformes successives ont également cherché à intégrer la protection de l'environnement dans l'architecture de la PAC par la création de nouvelles mesures, mais les résultats concrets restent limités.

Malgré ces évolutions, la PAC n'a jamais pleinement dévié de ses objectifs initiaux et finance encore largement un modèle agricole intensif. Elle a certes permis dans un premier temps de sortir d'une situation de pénurie alimentaire, mais elle a

marché agricole

aussi entrainé des conséquences néfastes sur l'environnement, le monde rural et la souveraineté alimentaire. Alors que les impératifs économiques et les préoccupations environnementales ont évolué, son fonctionnement n'a jamais été pleinement remis en question depuis 1992.

Aujourd'hui, nombreux sont les agriculteurs qui dépendent des aides de la PAC pour vivre de leur métier ou simplement survivre. Ces aides encouragent un système agricole européen très intensif, centré sur un impératif de productivité. Cela implique une dévalorisation des prix alimentaires ne permettant plus aux agriculteurs de vivre de leur métier, un effondrement de la biodiversité, une destruction des sols et de zones naturelles cruciales pour le maintien des écosystèmes, un épuisement des ressources naturelles...

> La PAC est donc un outil nécessaire pour le secteur agricole et l'Europe qui nécessite d'être réformé pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et alimentaires actuels.

LA PAC EN QUELQUES CHIFFRES

7 ans, c'est la durée pendant laquelle une réforme

de la PAC s'applique. **36** %, c'est la part du budget total de l'UE qui est onsacrée à la PAC pour la période 2015-2020. **58,9 milliards d'euros en 2017** : c'est le budget total de la PAC.

114 euros, c'est la contribution annuelle de chaque toven européen pour la PAC.

80% des aides de la PAC reviennent à 20% des plus rosses exploitations à l'échelle européenne.

2013 1984 1999 Introduction d'un « paiement vert ». Crise de Introduction 30 % des aides surproduction du 2e pilier financières du 1º Introduction des Développement pilier versées sur la quotas laitiers durable base de 3 critères environnementaux 2003 1992 1962 Conditionnalité Réforme Mise en place Le versement des de la PAC de la PAC aides est soumis Système de prix Passage aux aides à des règles aarantis sur le directes versées aux

agriculteurs

Comment fonctionne la PAC?

Tous les 7 ans, le budget de la PAC et son fonctionnement sont définis par différents règlements, textes directement applicables par les États membres, adoptés à l'échelle européenne. Les dirigeants des différentes institutions européennes décident ainsi des grandes lignes de la PAC lors de chaque réforme. Chacun des 28 États membres est ensuite libre d'en définir le cadre d'application national, dès lors qu'il en respecte les obligations imposées par le niveau européen, et ce afin de répondre au mieux aux spécificités na-

Depuis 1999, la Politique Agricole Commune repose sur **deux piliers** par le biais desquels les agriculteurs ont la possibilité d'accéder aux fonds alloués. Ces deux piliers poursuivent des objectifs différents.



e processus de réforme de la PAC dure au moins 3 ans 'adoption des règlements relatifs à son fonctionnenent est le résultat d'une procédure législative qui associe la Commission européenne (organe exécutif d utés) et le Conseil de l'Union européenne (réunion des inistres des États membres.



Le pilier 1 est constitué d'aides directes versées aux agriculteurs en grande majorité liées à la surface (à l'hectare) et indépendamment de la manière dont ils produisent. D'autres aides sont également versées selon d'autres critères (critères environnementaux, aides aux jeunes agriculteurs, aides ciblées sur des productions en « difficultés économiques »). Le pilier 1 comprend également des outils d'intervention en cas de crise sur les marchés agricoles. Ce premier pilier est intégralement financé par de l'argent européen.

25% du budget de la PAC

FINANCEMENT Union européenne et États membres Aides pour le

PILIER 2

■ Le pilier 2 est consacré au développement rural. Il sert à financer des projets tournés vers l'accroissement de la compétitivité de l'agriculture, la transition vers des modes de production durable (préservation des écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles) ainsi que la baisse de la pauvreté, le développement économique et l'inclusion sociale en milieu rural. Il comprend ainsi plusieurs aides : aides à la modernisation, mesures agro-environnementales auxquelles les agriculteurs peuvent choisir de souscrire, des aides destinées aux agriculteurs installés dans des zones géographiques présentant des contraintes naturelles, des aides à l'investissement, à la conversion vers l'agriculture biologique, à l'installation des jeunes agriculteurs, etc. Ce second pilier est co-financé par les États membres et l'Union européenne.

Quel lien entre agriculture intensive et perte de la biodiversité?

Des études scientifiques ont mis en lumière le lien entre l'érosion de la biodiversité et l'agriculture intensive. Les chiffres sont alarmants. Les oiseaux, par exemple, considérés comme de bons indicateurs de l'état des écosystèmes car placés en haut de la chaîne alimentaire et très mobiles, subissent la pression des pratiques agricoles. Les études du Muséum national d'Histoire naturelle et du CNRS, publiées en 2018, établissent en effet un lien entre les pratiques agricoles et le déclin de populations des oiseaux des campagnes françaises. En moyenne, ces populations d'oiseaux ont diminué d'un tiers en 15 ans. C'est notamment le cas d'espèces comme le Bruant ortolan ou l'Alouette des

A l'échelle européenne, le constat est similaire. 60 % des espèces animales et 77% des habitats naturels ont été requalifiés en « menacés ». Entre les années 1990 et 2014, on constate un déclin de 14% des populations de tous les oi-

seaux communs et de 40% pour oiseaux des champs⁽²⁾ ce qui en fait le groupe d'oiseaux le plus menacé à l'échelle européenne. Ainsi, l'agriculture constitue la première menace pour la biodiversité en Europe selon une étude réalisée par l'Agence européenne pour l'environnement.

Cette disparition inquiétante des oiseaux et des insectes dans les campagnes est en bonne partie imputable aux pratiques agricoles soutenues par la PAC : usage massif des produits phytosanitaires, peu de diversité dans les cultures, disparition des infrastructures agro-écologiques (haies, mares, bosquets, talus...), régression des prairies permanentes et raccourcissement des rotations avec de moins en moins d'espèces cultivées. Dans la mesure où les terres agricoles couvrent 45 % de la surface des terres à l'échelle de l'UE, la tendance à l'intensification de l'agriculture des dernières décennies est à l'origine de la disparition alarmante de la majeure partie des habitats naturels et des espèces qui en dépendent.

> Dans cette perspective. c'est l'ensemble du système de subventions qui est à revoir pour une meilleure prise en compte de l'impératif de préservation de la biodiversité!

LA PRESSION EXERCÉE PAR L'AGRICULTURE INTENSIVE **SUR LA BIODIVERSITÉ : L'EXEMPLE** DE L'OUTARDE CANEPETIÈRE

L'Outarde canepetière, espèce à l'origine commune dans les campagnes, est l'oiseau dont la population a oulation migratrice a chuté de 94 %⁽³⁾ ! Cette dispar à l'augmentation de la taille des parcelles, à l'utilisa tion massive d'intrants ou encore à la fauche précoce des surfaces enherbées où l'outarde niche. Au nivea européen, on estime que les populations d'Outarde canepetières auraient chuté de 30 à 49 % en l'espace de 30 ans (BirdLife International 2015).



(1) Les insectes, en bout de chaîne alimentaire, sont également menacés : une étude allemande fait état d'un déclin de 75 % des insectes volants en 30 ans qui serait en grande partie lié aux pesticides agricoles.

2/ COMPRENDRE La Politique Agricole Commune COMPRENDRE La Politique Agricole Commune

sanitaires, etc.)

^[2] Eurostat, EU Common Bird Indicators, 2017 https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20170522-1?inheritRedirect=true&redirect=%-

⁽³⁾ L'Outarde canepetière est classée « En danger critique », sur la liste rouge des espèces menacées en France, UICN https://uicn.fr/liste-rouge-france/